

PRATIQUE ET PRAXIS

Bernard W. SIGG

Trente ans après le texte de Jacques Lacan, il nous est proposé de "faire le point de la situation de la psychanalyse"; mais cette fois on y ajoute le titre de "Pratique de l'analyse freudienne", ce qui est suffisamment vague pour en recouvrir et la pratique de cure et la pratique théorique. Or, il y a précisément un siècle, Freud exposait son premier travail psychologique : "Observation d'un cas grave d'hémi-anesthésie chez un homme hystérique". Il s'agissait d'une présentation publique et pratique au cours de laquelle il semble n'avoir adressé la parole au patient que pour lui "ordonner" de marcher! Certes, c'était là une pratique préfreudienne, encore typiquement médicale; si l'on veut toutefois bien établir la distinction, il faut prendre en compte la particularité du cadre lui-même.

Que l'on me permette de rappeler ici que la langue allemande ne connaît qu'un seul terme -Praxis- qui, tout en recouvrant les deux concepts philosophiques français de pratique et praxis, désigne avant tout le cabinet, la clientèle et l'exercice de l'analyste ou de toute autre profession dite libérale. Notre pratique freudienne inclut donc l'action et son champ : "*Im Anfang war die Tat*". Ce qui implique effet sur la Réalité, quel qu'en soit le registre envisagé (car elle en compte trois, au moins : dans une même phrase de la note sur Josef Popper-Lynkeus de 1932 il est question des pulsions, renvoyant un registre de réalité psychique, du "monde extérieur" qui renvoie au registre de la réalité physique, puis de "la société humaine" qui relève du registre de la réalité sociale).

Il me paraît aujourd'hui impossible qu'en réexaminant la structure - et/ou la théorie - de la praxis psychanalytique nous n'en examinions pas les conditions pratiques, lesquelles, si j'en crois Freud, seraient de deux ordres :

- conditions d'accessibilité la cure,
- conditions d'existence de l'analyse (*die Existenzbedingungen der Behandlung*).

Des premières il a souvent parlé. D'abord dans "le début du traitement" (1913c), puis dans la fameuse adresse prospective de Budapest (Wege...1918) et enfin, plus nettement encore, dans les préfaces aux Rapports d'activité de l'Institut Psychanalytique de Berlin (1923, 1930). Là, en effet, contrairement au titre fallacieux surajouté par un nouvel éditeur peu scrupuleux, il est question d'abord de la pratique et, secondairement seulement, de

"l'enseignement". De toute façon, après avoir en 1918 invoqué le droit des pauvres une aide psychique "*unentgeltlich*", non-monnayée (le terme usuel pour gratuit est "*uznsonst*"), Freud redemande en 1923 que "cette aide soit également accessible la grande masse trop pauvre pour rétribuer le dur travail d'un analyste"; et en 1930 ce qui lui importe c'est de "rendre accessible notre thérapie" ceux qui "ne sont pas en état de financer leur traitement". Tout le reste passe après. Ce qui devrait couper court aux gloses sur la mythique gratuits et relancer les réflexions en matière de rétribution et paiement (cf. B. Sigg - Séminaire de l'INSERM - Oct. 1982 et J.M. Dupu - Travaux du 4e Groupe - 1986).

En matière de conditions d'existence de la cure, beaucoup de notions peuvent être regroupées : la *Grundregel* et sa réciprocité, l'écoute égale et les recommandations techniques; mais voici comment Freud les introduisait dans "Remémoration, Répétition et Perlaboration" " Pourvu que le patient se montre assez complaisant pour respecter les conditions d'existence du traitement, nous arrivons régulièrement à donner à tous les symptômes de la maladie un nouveau sens de transfert et remplacer sa banale névrose par une névrose de transfert" (St.ed XII 154). Le respect requis doit porter non seulement sur la règle mais aussi sur les arrangements concernant la position, l'horaire et le coût, lequel correspond aux "considérables sacrifices à la fois matériels et psychiques" consentis par l'analysant (Encyclop. Brit. 1926 - St. ed XX 264). Ce sont là, pour moi, les dispositions concrètes inhérentes au cadre analytique, dispositions énoncées et acceptées dans un véritable pacte qui déclare la cure, tout en lui fournissant son armature symbolique.

Notre pratique psychanalytique ne serait donc pas, selon moi, réductible au processus transférentiel de remémoration et levée du refoulement par enchaînement d'associations et interprétations; il lui faut évidemment des analysants, qui accèdent à l'analyste au travers du cadre institutionnel où celui-ci a choisi d'installer sa pratique pour y élaborer le cadre analytique qui convient. C'est là que, par le pacte énoncé avec chaque analysant, pourra s'instituer la situation analytique, lieu et condition de la cure psychanalytique. A voir les choses ainsi se trouverait peut-être atténuée la tentation, toujours présente, d'idéaliser une pratique qui ne va pas sans difficultés ou épreuves; ce qui pourrait avoir comme effet second de réduire le risque d'in-terminabilité ?